Envoyé en préfecture le 28/10/2021
Reçu en préfecture le 28/10/2021
Affiché le 28/10/2021
ID : 026-200090629-20211015-DB_2021_20-DE

Eau Potable
Syndicat Intercommunal
Valloire - Galaure

Département de la Drôme

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

| | |
|---|---|
| Nombre de Conseillers<br>Afférent au Syndicat 9<br>En exercice 9<br>Présent 7<br>Votant 7 | L'an deux mil vingt et un, le quinze octobre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 8 heures 30 en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.<br>Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER, Stéphane SARRAZIN<br>Excusés : Ludovic LACROIX et Didier SAPET. |
| Date de convocation : 17/09/2021 | |
| **Convention avec la commune d'Anneyron / Extension rue St Didier** | |
| *Délibération n°20-2021*<br>Séance du 15 octobre 2021 | |

Le Président informe les membres du bureau que la commune d'Anneyron souhaite alimenter des parcelles situées sur la zone Uc3 rue St Didier. Cela nécessite des travaux d'extension du réseau d'eau potable sur une longueur d'environ 65 mètres linéaires.

En application de la décision du Comité Syndical du 14 décembre 2012, il y a lieu de passer une convention de financement avec la commune d'Anneyron. L'estimation de la dépense des travaux se monte à 14 080,70 € HT et la prise en charge de la commune à 9 856,49 € HT.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE de passer une convention avec la commune d'Anneyron,

- AUTORISE le Président à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLOIRE - GALAURE